

Arrêté du maire

N° 2026-A-348 Temporaire

Objet : Fermeture du skatepark le jeudi 28 mai 2026, de 14h00 à 21h00, dans le cadre de spectacles de danse et de musique "Pass dans la rue/Les Passerelles"

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la tenue de spectacles de danse et de musique, dans le cadre de l'évènement Pass dans la rue organisé par les Passerelles, au skatepark le jeudi 28 mai 2026, de 14h00 à 21h00,

CONSIDERANT la nécessité de réserver le skatepark exclusivement pour cet évènement, étant dans l'incapacité d'accueillir des utilisateurs supplémentaires en pratique libre sur cet espace le jeudi 28 mai 2026, de 14h00 à 21h00,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs sur les installations sportives de la commune,

ARRETE

Article 1 : Le skatepark sera exclusivement réservé à la tenue de spectacles de danse et de musique, dans le cadre de l'évènement Pass dans la rue organisé par les Passerelles, le jeudi 28 mai 2026, de 14h00 à 21h00.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'une transmission à la Préfecture de Seine-et-Marne.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
Monsieur le Directeur général des services de la mairie,
Monsieur le Responsable de la police municipale de Pontault-Combault,
Monsieur le Commissaire de police de la circonscription d'agglomération territorialement compétent,
Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en mairie, le 26 mai 2026


Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260526-2026-A-348-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2026
Publication : 27/05/2026

